

# Guinée : sortir du bourbier électoral

Rapport Afrique N°199 | 18 février 2013

## Table des matières

Synthèse .....	i
Recommandations .....	iii
I. Un climat électoral tendu .....	1
A. La vision de l'opposition .....	2
B. Du côté du pouvoir.....	5
C. L'inconnue électorale et le risque de violence .....	7
II. L'impossible consensus ? .....	10
A. Un dialogue heurté, biaisé... et peut-être impossible ? .....	10
B. Des avancées insuffisantes et incertaines.....	13
1. La composition de la CENI, une question réglée ? .....	14
2. Le calendrier électoral, une question connexe.....	16
3. Le fichier électoral, une question encore ouverte ? .....	16
III. Conclusion .....	22
ANNEXES	
A. Carte de la Guinée .....	23
B. Liste des acronymes .....	24

## *Synthèse*

Deux ans après la victoire d'Alpha Condé au terme de la première élection vraiment compétitive de l'histoire de la Guinée postcoloniale, le pays n'a toujours pas d'Assemblée nationale. Les élections législatives s'annoncent compliquées : les tensions ethniques avivées par l'élection de 2010 demeurent et le système électoral est au cœur de la controverse. Une étape a été franchie en septembre 2012, avec la création d'une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI), mais la situation s'est bloquée à nouveau en décembre autour de la question du fichier électoral. Le président Condé doit engager un dialogue franc avec l'opposition, tandis qu'il revient à la CENI d'arriver à une solution consensuelle à propos du fichier électoral. Le pouvoir et l'opposition, avec le soutien international, doivent consolider le système électoral. Des élections législatives apaisées et crédibles, sont indispensables pour doter le pays d'un parlement représentatif de sa diversité, donner sa place à l'opposition et équilibrer le dispositif institutionnel. Elles sont cruciales pour que l'espoir suscité par le remplacement de dirigeants militaires illégitimes par un président civil élu ne se transforme pas en désillusion.

Le dialogue direct, le Cadre de dialogue politique inclusif (CDPI), sur l'organisation des législatives s'est ouvert entre le pouvoir et l'opposition seulement le 27 décembre 2011, un peu plus d'un an après la prise de pouvoir d'Alpha Condé. Il s'est clos deux mois plus tard, sur un bilan limité. Entre mars 2012 et février 2013, il n'y a pas eu de dialogue direct, mais interventions, facilitations, consultations et annonces se sont succédés. Certaines questions ont été réglées ou mises de côté, mais l'opposition a maintenu son désaccord sur deux points fondamentaux : la CENI et le fichier électoral. Peu après une nouvelle manifestation interdite de l'opposition, le 27 août 2012, qui a suscité des troubles importants à Conakry, les autorités ont entrepris la création d'une nouvelle CENI, et le très controversé président sortant de la Commission a demandé à ce que son mandat ne soit pas renouvelé. Son successeur, Bakary Fofana, a présenté en décembre dernier un chronogramme fixant le scrutin au 12 mai 2013. Le temps du déblocage est-il donc venu ? S'agit-il là d'une manière particulière de dialoguer, avec des menaces, des accusations, des manœuvres et de l'agressivité, mais aussi avec des progrès ?

Les avancées des derniers mois sont en fait loin d'avoir réglé l'ensemble des controverses. La désignation des membres de la nouvelle CENI a ouvert un nouveau champ de tension, son président a été rapidement contesté et c'est à cette institution déjà controversée que la question cruciale du fichier électoral a été transférée. Le conflit a finalement éclaté sur ce point le 10 décembre, quand l'opposition a accusé Bakary Fofana d'avoir violé les règles de fonctionnement de la CENI en ne diffusant pas un rapport préparé par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) sur ce sujet, et a envisagé d'appeler à sa démission. La tension est encore montée le lendemain, quand Fofana a annoncé les élections pour mai 2013 : l'opposition a rejeté cette date, soutenant que la plénière de la CENI n'avait pas été consultée sur ce point.

L'opposition a également protesté contre les faiblesses techniques et l'absence de transparence dans la relance de la révision des listes électorales ainsi que contre la non-prise en compte du vote des Guinéens de l'étranger. Le 29 janvier, l'opposition, élargie pour l'occasion à certains partis « centristes », a appelé à de nouvelles manifestations et a rejeté le dialogue direct soudain proposé par les autorités pour le 12 fé-

vrier, y voyant une simple manœuvre pour les amener à annuler leurs mobilisations. Une nouvelle réunion de la CENI, le 11 février, a vu la majorité pro-Condé de la commission valider le dispositif actuel de révision du fichier électoral, tandis que les commissaires issus de l'opposition quittaient la séance. La suspension de leur participation aux travaux de la commission est évoquée.

La situation reste donc préoccupante. Aller aux élections alors que l'opposition n'est pas d'accord avec le pouvoir sur des paramètres fondamentaux présente un gros risque. Les autorités prennent l'opposition de haut, et il leur a fallu presque une année entière avant d'appeler à nouveau au dialogue direct. L'opposition, pour sa part, continue de maintenir que le chef de l'Etat est arrivé au pouvoir par la fraude et qu'il ne veut pas vraiment aller aux élections, ou qu'il ne veut pas d'élections transparentes et consensuelles, et elle accuse le régime de favoritisme ethnique. La société civile, qui, unie, avait joué un rôle décisif à la fin des années 2000, est maintenant profondément divisée selon des lignes où affiliations politiques et ethniques se superposent largement. Des élections non consensuelles sur fond de controverses ethniques posent de multiples risques au niveau local comme au niveau national.

Par ailleurs, alors même que l'armée, également travaillée par la question ethnique, n'a avancé que lentement sur la réforme du secteur de la sécurité et que le niveau de tension reste élevée entre des forces de sécurité habituées à l'impunité et une population exaspérée par les violences militaires et policières, des troubles électoraux pourraient dégénérer gravement. Ils pourraient entre autres présenter une occasion rêvée pour ceux qui, dans l'armée, acceptent encore mal leur sujétion nouvelle au pouvoir civil.

Le régime Condé ne peut pas se contenter de mettre en avant sa volonté de rigueur dans la gestion publique et ses ambitions en matière de développement, il doit savoir pacifier l'arène politique. De plus, la crédibilité des élections est plus importante encore que leur tenue rapide, même si après avoir perdu autant de temps, le régime doit évidemment aller aux élections le plus vite possible, en tout cas avant décembre 2013. Pour y arriver, un dialogue est incontournable. Si la marche aux élections sera forcément marquée par des tensions, il faut réduire au maximum les points de friction, mener un véritable dialogue et reconstruire un minimum de confiance dans le dispositif électoral. Il faut par ailleurs s'employer à renforcer la capacité du système politique – justice, administration territoriale, forces de l'ordre, CENI, partis politiques – et de la société civile à faire face de façon correcte et crédible aux conflits qui ne manqueront pas d'émerger au cours du long parcours électoral qui reste à accomplir.

## *Recommandations*

*Pour débloquer la situation électorale et garantir un maximum de crédibilité au scrutin*

### **Au président de la république de Guinée :**

1. Former avec les chefs des principaux partis et les bureaux du Conseil national de transition (CNT) et de la CENI une conférence périodique pour échanger sur la situation politique globale et pour construire une compréhension partagée de la question du processus électoral.

### **Au président de la CENI :**

2. Mettre à la disposition de l'ensemble des commissaires de la CENI l'ensemble des pièces se rapportant à l'organisation des élections et engager une clarification des procédures de révision du fichier électoral.
3. Rouvrir en plénière la discussion sur le fichier électoral, en n'excluant aucune hypothèse quant à la solution à retenir ; sur ce point comme sur les autres, la CENI doit parvenir à une décision crédible, ce qui exige qu'elle opère sur la base du consensus et non du vote majoritaire.
4. Prendre les dispositions nécessaires pour que les Guinéens de l'étranger puissent exercer leur droit de vote.

### **Au gouvernement guinéen :**

5. Intensifier et médiatiser la répression des crimes et délits commis par les membres des forces de défense et de sécurité dans l'exercice de leur mission comme en dehors.
6. Envisager, en lien avec les organisations impliquées dans la défense des droits de l'homme, la création d'un observatoire de l'impunité.
7. Clarifier publiquement ses relations et sa position vis-à-vis des différentes organisations de chasseurs traditionnels « donzos », dont la présence dans des centres urbains suscite des inquiétudes.

### **Au Mouvement social guinéen :**

8. Mettre en place un dispositif d'observation électorale s'inspirant de l'exemple de l'élection présidentielle de 2012 au Sénégal.

### **Aux partenaires internationaux de la Guinée :**

9. Mobiliser et appuyer les organisations internationales et non gouvernementales intervenant sur les questions électorales pour renforcer la crédibilité du processus électoral, notamment :
  - a) en appuyant le Mouvement social guinéen dans la mise en place d'un dispositif d'observation électorale.

- b) en préparant les représentants locaux des différents partis au sein de la CENI et de ses démembrements, mais aussi les magistrats, à la gestion des contentieux et litiges qui ne manqueront pas d'apparaître au cours du processus.

**Dakar/Bruxelles, 18 février 2013**

# Guinée : sortir du borbier électoral

## I. Un climat électoral tendu

En septembre 2011, dans son bilan des premiers mois de gouvernement d'Alpha Condé, Crisis Group signalait déjà le caractère sensible de la question électorale.<sup>1</sup> Le présent rapport, à partir d'entretiens avec les acteurs guinéens et internationaux impliqués, propose une mise au point sur l'état d'avancement du processus électoral. Les dernières élections législatives en Guinée ont eu lieu il y a onze ans, en 2002. Le renouvellement de la législature aurait dû intervenir en juin 2007, mais il a été retardé au gré des troubles qu'a connus le pays. L'Assemblée nationale a cessé définitivement de fonctionner en décembre 2008, au lendemain de la mort du général-président Lansana Conté et de la prise de pouvoir de la junte du capitaine Moussa Dadis Camara.<sup>2</sup>

Aux termes de l'accord de janvier 2010 a été mis en place un Conseil national de transition (CNT), organe composé de représentants de l'armée, des partis politiques et de la société civile désignés par un décret du général Sékouba Konaté, qui avait succédé au capitaine Camara à la tête de la transition.<sup>3</sup> Sous Konaté, le CNT a rempli les fonctions d'un parlement, votant les lois et adoptant la nouvelle Constitution. Après sa victoire à l'élection présidentielle en novembre 2010, Alpha Condé a commencé par gouverner par décret, contournant donc le CNT, avant de lui rendre sa fonction d'examen des lois.<sup>4</sup> Mais le CNT n'en reste pas moins un organe transitionnel ad hoc, guère représentatif des rapports de force politiques, et malgré la forte personnalité de sa présidente, Rabiadou Sérah Diallo, grande figure du mouvement syndical, il est mal placé pour défendre ses prérogatives face au pouvoir exécutif. Son remplacement par un organe élu est une étape indispensable de la transition, d'autant plus qu'elle peut aider l'opposition à trouver une place dans le dispositif institutionnel actuel.<sup>5</sup>

La Constitution transitoire de mai 2010 prévoyait les élections législatives pour novembre 2010 au plus tard, mais le retard pris dans l'élection présidentielle les a décalées. Une fois élu, et en l'absence de référence légale réglant la date des élections,<sup>6</sup> le président Condé a commencé par laisser de côté cette question, avant d'y revenir très progressivement dans la deuxième moitié de l'année 2011. Depuis, l'opposition

<sup>1</sup> Rapport Afrique de Crisis Group N°178, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, 23 septembre 2011.

<sup>2</sup> Voir le briefing Afrique de Crisis Group N°66, *Guinée : pour en finir avec le pouvoir militaire*, 16 octobre 2009.

<sup>3</sup> Sur la formation du CNT, voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 1.

<sup>4</sup> Sur le CNT depuis l'élection d'Alpha Condé, voir *ibid.*, p. 20, et en particulier note 145.

<sup>5</sup> Le CNT est aujourd'hui d'autant moins représentatif que trois conseillers représentant des partis d'opposition ont démissionné en septembre 2012, répondant à une consigne des coalitions d'opposition. Certains ont cependant refusé d'obéir à cette consigne.

<sup>6</sup> Sur ces questions, voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 24-25.

et le pouvoir s'affrontent sur ce sujet dans une guerre de positions qui s'enracine dans des perceptions mutuelles très antagoniques.<sup>7</sup>

### A. La vision de l'opposition

L'opposition n'a accepté que du bout des lèvres sa défaite à l'élection présidentielle de 2010. Au premier tour, Alpha Condé, le candidat du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), enraciné parmi l'électorat malinké dominant en Haute Guinée, n'avait remporté que 18 pour cent des voix.<sup>8</sup> Au deuxième tour, à la tête de l'Alliance Arc-en-ciel, qui rassemblait 90 partis et seize candidats vaincus au premier tour, dont l'homme politique malinké Lansana Kouyaté et Jean-Marc Telliano et Papa Koly Kourouma, influents en Guinée forestière, il avait obtenu 52,5 pour cent des voix. Pour sa part, Cellou Dalein Diallo, candidat de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), parti dominant dans la Moyenne Guinée à majorité peul, était passé de 43,7 pour cent des voix au premier tour à 47,5 pour cent au deuxième, malgré son alliance avec Sidya Touré et Abé Sylla, deux candidats originaires de la Basse Côte et qui avaient remporté à eux deux plus de 16 pour cent des voix au premier tour. L'opposition attribue encore publiquement cette défaite à des fraudes, refusant de prendre en compte les explications alternatives, pourtant crédibles, apportées par les observateurs étrangers.<sup>9</sup>

Maintenant organisée en deux coalitions principales, l'Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP) et le Collectif des partis politiques pour la finalisation de la transition (CPPFT), l'opposition entend prendre sa revanche aux législatives.<sup>10</sup> Les opposants s'affirment certains de l'emporter, rappelant qu'au premier tour de la présidentielle, l'addition de leurs différents scores leur assurait la majorité des suffrages. Ils ajoutent que cette majorité a été encore renforcée depuis par l'érosion de la coalition qui avait soutenu Condé.<sup>11</sup> Plusieurs des candidats qui avaient soutenu l'actuel président au second tour se sont en effet depuis éloignés de lui, dont Lansana

---

<sup>7</sup> Les éléments qui suivent sur la vision des deux camps s'appuient sur une série d'entretiens réalisés avec des militants et des responsables des principaux partis politiques au cours de deux séjours en Guinée, du 13 au 24 février et du 25 au 31 juillet 2012, ainsi que sur des entretiens réalisés à Dakar ou depuis Dakar par téléphone.

<sup>8</sup> Les Guinéens eux-mêmes distinguent quatre grandes régions : la Basse Côte, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée forestière, chacune étant le fief supposé d'un groupe ethnique (ou d'un groupe de groupes ethniques) spécifique (respectivement les Soussou, les Peul, les Malinké et les Forestiers. Sur cette quadripartition et ses limites, voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 5-6.

<sup>9</sup> Voir par exemple l'entretien de Sidya Touré, candidat malheureux à la présidentielle, avec le journal ivoirien *Fraternité Matin* : « Sidya Touré : "C'est le général Sékouba Konaté qui a favorisé la fraude électorale en faveur d'Alpha Condé" », *Guinee58* ([guinee58.com](http://guinee58.com)), 24 octobre 2012. Selon les observateurs de l'Union européenne, la défaite de Diallo s'explique par une sous-estimation du score d'Alpha Condé au premier tour du fait des annulations de voix, par une meilleure inclusivité des opérations de vote et par un mauvais report des voix des candidats ralliés à Diallo. Voir « Election présidentielle de 2010. Rapport final », Union européenne, Mission d'observation électorale en république de Guinée, février 2011, p. 54-56.

<sup>10</sup> La CPPFT rassemble les partis qui ont soutenu Diallo au second tour de la présidentielle. L'ADP a été créée en août 2011 par des partis plutôt « centristes », mais elle a pris une tournure plus oppositionnelle au fur et à mesure.

<sup>11</sup> Entretien de Crisis Group, cadre d'un parti d'opposition, Conakry, 28 juillet 2012.



na Kouyaté (7 pour cent des voix au premier tour de la présidentielle), Jean-Marc Telliano (2,3 pour cent) et Kassory Fofana (0,7 pour cent).<sup>12</sup>

Certains opposants se réclamant d'une lecture « réaliste » soulignent de plus que le vote est en Guinée largement ethnocommunitaire, et donc assez stable – d'autant plus stable qu'Alpha Condé aurait promu beaucoup de membres de son groupe ethnique, les Malinké, à des postes de responsabilité dans l'administration, radicalisant ainsi encore les tensions dans la sphère politique.<sup>13</sup> Bien des Peul semblent convaincus qu'ils sont victimes de discrimination, voire même que le pouvoir s'est attelé à la destruction de la « base économique » de la communauté peul, et cent histoires circulent à Conakry qui entendent en témoigner.<sup>14</sup> Dans ce contexte, l'UFDG, le plus puissant parti d'opposition, identifié à la communauté peul, s'estime assuré d'avoir à lui seul au moins environ 40 pour cent des voix, comme à chacun des deux tours de la présidentielle. Avec les résultats de ses autres composantes, l'opposition pense sa victoire certaine, et ce d'autant plus que le mode de scrutin lui est favorable.<sup>15</sup>

Selon l'opposition, « le pouvoir ne voudra jamais, dans les conditions actuelles, aller à des élections libres et honnêtes ». <sup>16</sup> C'est donc parce qu'il est certain de perdre un scrutin libre et transparent que le pouvoir retarde les élections législatives, ou qu'il ne les souhaite que si tous les leviers sont en place pour la fraude et le clientélisme : un commandement territorial entièrement recomposé et ultra-politisé, des délégations spéciales pour remplacer les autorités locales favorables à l'opposition dans les collectivités territoriales stratégiques, un fichier électoral traité par des en-

---

<sup>12</sup> Telliano a perdu son ministère lors du remaniement ministériel d'octobre 2012, tandis que les deux ministres liés à Kouyaté ont démissionné à sa demande en août 2012. Quant à Kassory Fofana, qui appartient à une coalition qui se réclame du « centrisme », le Club des républicains (CDR), il s'est associé ouvertement à l'opposition ces derniers mois.

<sup>13</sup> Certains sites d'opposition suivent au moyen de tableaux Excel les nominations des responsables politiques et administratifs et leur ethnicité. Voir par exemple « Régime Maninka d'Alpha Condé. Gouvernement de janvier 2011 », <http://webguinee.net/etat/postcolonial/alpha-conde/gouvernement/gouvernement-janv-04-2011.html>. En réalité, si le gouvernement prend en compte la diversité ethnorégionale du pays, les Malinké sont très présents dans certains sites clés, l'administration territoriale, la défense et la diplomatie en particulier. Pour un point de vue mesuré sur le sujet, voir « Rapport de mission en République de Guinée », Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Office français de protection des réfugiés et apatrides et Office fédéral des migrations, mars 2012, p. 5-6.

<sup>14</sup> Entretien de Crisis Group, avocat peul, 28 juillet 2012. Parmi les histoires récurrentes, celle de ce commerçant peul qui aurait confié à chacune de ses deux épouses l'importation d'un container de marchandises. L'épouse malinké, parce qu'elle opérait sous son patronyme malinké, aurait procédé au dédouanement de son container plus vite et à moindre coût que l'autre épouse, d'ethnie peul, beaucoup plus maltraitée par les douaniers. Vraie ou fausse, cette histoire est révélatrice du sentiment qui prévaut dans la communauté peul. Point n'est forcément besoin de supposer une stratégie orchestrée d'exclusion : avec l'ethnicisation du politique, certains agents de l'Etat se sentent autorisés, voire encouragés, à cibler les Peul présumés « vaincus » et à favoriser les Malinké présumés « vainqueurs ». Il est bien sûr de la responsabilité des autorités de ne pas laisser leurs agents penser que ce type de comportement est acceptable.

<sup>15</sup> Le scrutin est mixte (un tiers des députés est élu au scrutin uninominal, et les deux autres tiers sont élus à la proportionnelle au scrutin de liste nationale) et se déroule sur un seul tour. Il interdit ainsi les logiques de coalition après le premier tour qui avaient permis la victoire de Condé, et incite les partis à base locale forte à concourir isolément. Voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : Remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 29.

<sup>16</sup> Communication électronique, chef de parti d'opposition, 23 décembre 2012.

treprises choisies ad hoc, et une CENI étroitement contrôlée.<sup>17</sup> Pour les opposants, c'est parce que ce dispositif est la seule façon pour le pouvoir de remporter une majorité aux législatives que ce dernier a longtemps rejeté la quasi-totalité de leurs revendications concernant l'organisation du scrutin. Et c'est uniquement après s'être assuré que la nouvelle CENI pourrait être recomposée à son avantage qu'il aurait finalement concédé cette recomposition.

Enfin, pour bien des opposants, si le régime a accéléré les préparatifs électoraux, c'est pour répondre aux inquiétudes des partenaires internationaux, à commencer par l'Union européenne (UE), qui a conditionné le gros de l'aide prévue dans le cadre du Xème Fonds européen de développement (FED) à la tenue des élections législatives. Bruxelles a assoupli ses conditions à deux reprises, en juillet 2011 et juillet 2012, exigeant à chaque fois la présentation d'un chronogramme d'ici le mois de décembre suivant pour le déblocage des fonds ayant trait aux programmes sociaux, la partie la plus importante de l'aide restant conditionnée à la tenue effective des élections. Selon l'opposition, c'est uniquement pour cela que le pouvoir a finalement concédé quelques avancées très contrôlées dans les préparatifs électoraux, sans avoir pour autant l'intention d'aller à des élections qu'il ne peut que perdre.<sup>18</sup>

L'opposition fait souvent explicitement le parallèle entre Alpha Condé et l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, lui aussi opposant historique parvenu au pouvoir dans une situation de forte tension, avec une base électorale fragile, et qui a gouverné dix ans sans organiser d'élections. Selon un opposant modéré, certains radicaux mobiliseraient même l'exemple d'Alassane Ouattara, qui est finalement allé aux élections contre Gbagbo en 2010... avec un « plan B », une force armée à portée de main, pour pouvoir contrer une éventuelle tentative de confisquer les résultats du scrutin.<sup>19</sup>

Pour certains opposants, ceci est d'autant plus important qu'ils soutiennent que le pouvoir lui-même serait en train de se préparer à la violence, d'entretenir des groupes de chasseurs traditionnels malinké dits « donzos » et d'acheter des armes.<sup>20</sup> Certains accusent même le pouvoir d'attentats contre certaines figures de l'opposition, voire de projeter un « génocide à la rwandaise [contre les Peul] ». <sup>21</sup> Si les limites de ces comparaisons sont évidentes et si une véritable action armée reste très loin-

---

<sup>17</sup> Pour un recensement des points qui suscitent la méfiance de l'opposition quant au dispositif électoral, voir *ibid*, p. 24-29 ; « Projet de rapport final », Cadre de dialogue politique inclusif, 22 février 2012, p. 9-13.

<sup>18</sup> L'UE a rapidement validé le chronogramme présenté le 11 décembre 2012, annonçant l'engagement de 16 pour cent du budget du Xème FED (soit 34,4 millions d'euros) sur des programmes de santé, eau et soutien à la société civile. Les 84 pour cent restants, visant le secteur des infrastructures et de la gouvernance, restent conditionnés par la tenue d'élections libres et transparentes.

<sup>19</sup> Entretien téléphonique de Crisis Group, responsable de l'opposition, 9 octobre 2012.

<sup>20</sup> Plusieurs centaines de donzos étaient présents avec le soutien des autorités à Nzérékoré jusqu'en mai 2012, date à laquelle ils ont été dispersés à la demande de la population de la ville. En octobre, des bagarres ont opposé à Conakry les groupes donzos de Lasso Béréte et de Solo Traoré, apparemment autour du partage de ressources de provenance inconnue.

<sup>21</sup> Voir par exemple le courrier adressé au président angolais José Eduardo dos Santos par l'association peul basée aux Etats-Unis Pottal-Fii-Bhantal Fouta-Djallon, dénonçant la formation de « milices ethniques » pro-Condé en Angola, ou bien encore le communiqué du vice-président en exil de l'UFDG, Oury Bah, qui dénonce un attentat à la grenade contre El Hadj Modi Sidy Diallo, notable de l'UFDG, et évoque « les miliciens armés du pouvoir, les donzos, les recrutements à caractère ethnique dans les forces de défense et de sécurité ». « Formation des milices ethniques en Angola », *Guinee58* ([guinee58.com](http://guinee58.com)), 30 mars 2012 ; « Attentat manqué contre Elhadj Modi Sidy, membre du conseil politique de l'UFDG », *Lejourguinee* ([lejourguinee.com](http://lejourguinee.com)), 3 novembre 2012. « Le génocide à la rwandaise est en marche en Guinée », *guineepresse.info*, 13 janvier 2012.

taine, cela indique cependant que des imaginaires politiques belliqueux sont à l'œuvre. Le pouvoir lui-même semble prêter quelque crédit au risque de violence, puisque des poursuites ont été engagées contre le vice-président de l'UFDG, Oury Bah, accusé d'implication dans l'attaque manquée contre la résidence du président Condé le 19 juillet 2011, et aujourd'hui en exil.<sup>22</sup> Il est en tout cas de la responsabilité de l'ensemble des acteurs politiques de s'abstenir d'alimenter les tensions communautaires et en particulier d'employer le mot « génocide » avec autant de légèreté.

## B. Du côté du pouvoir

Les partisans du président Condé s'affirment confiants dans sa capacité à remporter les élections. A leurs yeux, le premier tour de la présidentielle, évoqué comme précédent par l'opposition, n'est pas un bon indicateur – la qualité même des résultats est contestée (pas moins de 900 000 voix sur 2 675 000 ont été annulées), rappellent-ils, et la situation aurait évolué depuis. Alpha Condé aurait compris qu'il faut « ratisser large » et il aurait élargi et consolidé sa base, comme en témoignerait la fusion du RPG et d'une quarantaine de petits partis pour former le RPG Arc-en-Ciel, le 7 avril 2012, sous la supervision de Madame Nanténin Chérif, figure historique du RPG et ministre d'Etat à la présidence.<sup>23</sup>

Certains affirment par ailleurs qu'« il y a eu du travail » :<sup>24</sup> Alpha Condé aurait déjà un bilan positif, susceptible de convaincre les électeurs. Après des premiers mois difficiles, le contexte socioéconomique est aujourd'hui un peu plus favorable. Le régime a obtenu des résultats sur certaines politiques sectorielles, en particulier la voirie, l'électricité et l'éclairage public.<sup>25</sup> Il a pu engager des ressources pour certains autres secteurs, par exemple en ouvrant des lignes de crédit pour l'accès aux intrants agricoles. Plus de 40 000 emplois auraient été créés dans le secteur formel et un salaire minimum a été établi.<sup>26</sup> Quant au point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE), atteint en septembre 2012 au terme d'un resserrement drastique de la dépense publique, et à l'annulation par les pays du Club de Paris de la quasi-totalité de la dette guinéenne en octobre 2012, ils n'auront peut-être pas un impact financier immédiat, mais ils constituent un signal pour les partenaires internationaux, un symbole de l'engagement des autorités à une certaine rigueur dans la gestion et devraient améliorer la notation du pays.<sup>27</sup> Cette réussite a été suivie de négociations avec les syndicats aboutissant le 14 décembre à un accord pour une hausse progressive de 50 pour cent des salaires des fonctionnaires d'ici la fin 2013.<sup>28</sup>

---

<sup>22</sup> Voir Vincent Foucher, « Alpha Condé and the politics of military (mis)adventure », African Arguments (africanarguments.org), 17 octobre 2011. Une partie des accusés sont en cours de jugement.

<sup>23</sup> Entretien de Crisis Group, ministre affilié au RPG Arc-en-ciel, Conakry, 30 juillet 2012.

<sup>24</sup> Entretien de Crisis Group, chef de parti affilié au RPG Arc-en-ciel, Conakry, 26 juillet 2012.

<sup>25</sup> L'accès à l'électricité est, en Guinée comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, une préoccupation majeure pour la population urbaine, qui peut déclencher des émeutes et nourrir des mobilisations politiques. Voir Odile Goerg, « L'électricité, le pouvoir et le football en Guinée (Coupe du Monde 2002) », *Politique Africaine*, no. 88 (décembre 2002), p. 168-173.

<sup>26</sup> « Nouvel An : Alpha Condé fait son propre bilan... », guineeconakry.info, 3 janvier 2013.

<sup>27</sup> Communication électronique, spécialiste de l'économie guinéenne, 19 décembre 2012. Les institutions financières internationales ont annulé près de 2,1 milliards de dollars de dette, et les pays du Club de Paris environ 365 millions de dollars.

<sup>28</sup> Pour le bilan officiel du début de mandat, voir « Adresse à la nation du Président Alpha Condé », Lejourguinee (lejourguinee.com), 31 décembre 2012.

Par ailleurs, en plus de ce bilan, les soutiens du pouvoir considèrent que l'opposition n'est qu'une fragile coalition d'anciens Premiers ministres compromis par leur association avec les anciens régimes et d'une minorité de commerçants affairistes et profiteurs, ce que le titulaire du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD) Alhassane Condé et d'autres appellent « l'axe Bambeto-Cosa »,<sup>29</sup> terme désignant une zone de Conakry et faisant allusion aux commerçants peul de la capitale et, plus largement, aux Peul. Les partisans du président estiment que ces individus bénéficient de ressources importantes, et donc d'un avantage injuste, à cause de leur collaboration avec les régimes passés, et qu'ils doivent être défaits et privés de leurs privilèges pour faire enfin « décoller » le pays.

Toujours pour ses partisans, le président aurait réussi à atteindre directement le « vrai » peuple guinéen, qui est las des disputes politiques et se rangera du côté des résultats concrets. La communauté peul elle-même serait affectée : les ralliements au camp présidentiel se multiplieraient – sont avancés pour preuves les visites de certains grands commerçants peul à la présidence ou le soutien de certains hommes politiques peul.<sup>30</sup> En décembre 2012, lors d'une visite en zone peul, en Moyenne Guinée, le ministre de la Pêche et de l'Aquaculture Moussa Condé a médiatisé l'embauche de vingt jeunes de Labé et Pita dans l'entreprise de pêche de son fils.<sup>31</sup>

Quant aux partisans du pouvoir qui considèrent au contraire que l'électorat peul est bien captif de l'UFDG, ils pensent pouvoir réaliser à nouveau la grande alliance des autres régions du pays contre la Moyenne Guinée à majorité peul. Même si le camp présidentiel fait preuve de plus de réserve qu'avant sur la question ethnique, au moins publiquement, et si de lents progrès se dessinent enfin dans la politique de réconciliation nationale, le pouvoir pourrait bien miser à nouveau sur le jeu ethnique pour gagner les élections :<sup>32</sup> sur les quatre grandes régions du pays, en plus de la Haute Guinée à laquelle son identité malinké le relie, le président Condé pourrait compter sur la Basse Côte, qui l'avait soutenu lors du deuxième tour de la présidentielle et d'où est originaire le Premier ministre Mohamed Saïd Fofana, qui y mène un travail de mobilisation, et la Guinée forestière lui serait de plus en plus favorable. L'organisation de la fête nationale, moment qui s'accompagne d'investissements publics, dans la ville de Boké, en Basse Côte, le 2 octobre 2012, ferait partie de la stratégie du pouvoir pour consolider ses alliances. A partir de septembre 2012, le régime a

---

<sup>29</sup> « Exclusif : le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation Alhassane Condé répond à l'opposition », GuinéeNews© (guineenews.org), 18 février 2012.

<sup>30</sup> On compte parmi eux Bah Ousmane, ministre d'Etat, Alpha Ibrahima Sila Bah et Saliou Bella Diallo, qui a créé le parti Afia après son départ de l'UFDG en décembre 2011. Leurs adversaires au sein de la communauté peul contestent vivement leur représentativité. Au premier tour de la présidentielle de 2010, Bah Ousmane n'avait obtenu que 0,7 pour cent des voix contre 43,7 pour cent pour Cellou Dalein Diallo.

<sup>31</sup> « Le ministre Tata Vieux lie l'acte à la parole : vingt jeunes du Fouta engagés samedi dans un bateau de pêche », GuinéeNews© (guineenews.org), 16 décembre 2012. Peut-être Moussa Condé voulait-il contrebalancer ses propos pour le moins maladroitement lors de sa tournée : « Nous, nous sommes jaloux. Nous n'allons pas faire une maison des jeunes, et qu'un opposant vienne faire sa conférence dans cette salle. Nous n'allons pas faire un point d'eau pour qu'un opposant vienne boire l'eau de ce point d'eau ». « Moussa Condé, ministre de la pêche à Labé : "Nous n'allons pas faire un point d'eau pour qu'un opposant vienne boire..." », GuinéeNews© (guineenews.org), 3 décembre 2012.

<sup>32</sup> Sur les prises de position ethnocentristes de figures du pouvoir, voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 21-24. Créée en juin 2011 par le président Condé, la Commission préparatoire pour la réconciliation nationale devrait enfin bénéficier en 2013 d'une ligne budgétaire et de locaux.

prêté une attention particulière à la Guinée forestière, secouée ces derniers mois par plusieurs incidents violents opposant les communautés entre elles, ou bien à des entreprises ou aux forces de sécurité.<sup>33</sup>

D'autres partisans de Condé se réclament par ailleurs d'une approche « réaliste », selon laquelle beaucoup de relais et représentants de l'opposition auraient été retournés par le pouvoir, attirés par des avantages matériels, quand bien même les principaux chefs de l'opposition resteraient fermes. Les relais locaux du RPG négocieraient ainsi par endroit les dettes contractées à cette occasion contre le ralliement au parti présidentiel.<sup>34</sup> « Il y a les préfets, les gouverneurs, les visites de chefs religieux. Donnez-moi le pouvoir six mois, et je vous fais une majorité », affirme ainsi le chef d'un parti pro-Condé.<sup>35</sup>

Le camp présidentiel affirme être pressé d'aller aux élections, et beaucoup de ses partisans soutiennent que c'est l'opposition qui n'y est pas prête, qu'elle est divisée, ou que même si l'UFDG, confiante en sa base ethnique, a hâte de participer au scrutin, les autres chefs de l'opposition, et en particulier Lansana Kouyaté (qui est en compétition défavorable avec Alpha Condé pour le vote malinké) et Sidya Touré (qui aurait du mal à conserver sa force en Basse Côte), sont beaucoup plus anxieux. Certains font enfin l'hypothèse que l'opposition fait obstruction au processus électoral pour « bloquer » le nouveau pouvoir, l'empêcher d'accéder à l'argent des bailleurs de fonds et des investisseurs, en partie conditionné à la bonne tenue des législatives et à la stabilité.<sup>36</sup>

### C. *L'inconnue électorale et le risque de violence*

En réalité, personne ne sait dans quel sens l'électorat guinéen a évolué. Quels sentiments l'emportent ? L'espoir ? La lassitude ? L'exaspération ? L'ethnisation ?<sup>37</sup> Ce qui est certain en revanche, c'est la tension qui persiste : les accusations et les soupçons formulés plus ou moins explicitement de part et d'autre sont graves, et la grande confiance affichée par chacun des deux camps n'est pas faite pour rassurer. L'ethnicité, même atténuée, tient toujours une part importante dans les positionnements. Enfin, la violence fait bien partie du cadre mental des acteurs, même si chacun considère l'adversaire comme responsable et affirme ne vouloir que se défendre.

---

<sup>33</sup> Le président Condé a annoncé que la prochaine célébration de la fête nationale aurait lieu en Guinée forestière, à Nzérékoré, et la loi de finances 2013 a prévu 240 milliards de francs guinéens d'investissement dans la zone à ce titre. Condé a reçu en octobre 2012 une délégation des « sages » de la région basés à Conakry, a envoyé des représentants rencontrer à Ouagadougou le capitaine Moussa Dadis Camara, l'ancien chef de la junte, très populaire en Forêt, et le Premier ministre a fait une tournée en Guinée forestière, visitant entre autres le village natal de Dadis Camara. Il faut noter cependant l'existence d'une dynamique alternative: la formation d'une coalition forestière qui irait aux élections seule derrière le « centriste » Jean-Marie Doré, quitte à négocier ensuite son alliance. Entretien de Crisis Group, homme politique forestier, Conakry, 31 juillet 2012.

<sup>34</sup> Entretien de Crisis Group, militant guinéen des droits de l'homme, Dakar, 13 avril 2012.

<sup>35</sup> Entretien de Crisis Group, Conakry, 26 juillet 2012.

<sup>36</sup> Entretien de Crisis Group, cadre du RPG et de la présidence de la république, Conakry, 24 février 2012.

<sup>37</sup> Le cas de la Guinée, où la publication de sondages d'opinion n'existe pas, invite d'ailleurs à une réflexion sur leur rôle (du moins quand ils sont administrés avec sérieux et ne sont pas l'objet de manipulations) dans la régulation de la vie politique : en fournissant une image de l'évolution des opinions, en anticipant sur le résultat des urnes, n'aident-ils pas les acteurs à se préparer à les accepter ?

Plus les acteurs politiques laisseront persister (et même alimenteront) ce climat par des provocations, rumeurs ou informations biaisées et plus certains médias s'en feront l'écho sans travail critique, plus l'organisation des élections comportera des risques. Le scrutin et sa préparation vont inévitablement susciter une myriade de conflits et accusations, parfois contrôlés par l'un ou l'autre camp, mais qui peuvent aussi leur échapper. Comme l'élection présidentielle passée l'a démontré, si les institutions électorales et les dispositifs d'adjudication ne sont pas assez crédibles et si les médias ne font pas preuve de suffisamment d'objectivité, certaines de ces tensions peuvent avoir des conséquences tragiques.<sup>38</sup> Le renforcement des capacités des médias guinéens doit ainsi être une priorité pour les partenaires internationaux. Il en est de même pour le renforcement de la justice électorale, c'est-à-dire aussi bien de la capacité des partis politiques à formuler des recours pertinents sur le fond et corrects au plan juridique que de la capacité des instances judiciaires habilitées à prononcer des jugements.<sup>39</sup>

Par ailleurs, en Guinée, les forces de défense et de sécurité ont souvent la main lourde, en particulier face à la contestation. Certes, les autorités donnent des signes encourageants : à Conakry au moins, elles n'envoient plus l'armée contre les manifestants, mais seulement la police et la gendarmerie, qui semblent avoir largement remplacé les armes à feu par des armes non létales.<sup>40</sup> Quelques gestes symboliques (au double sens du terme : spectaculaires mais peut-être aussi superficiels) ont été accomplis dans la lutte contre l'impunité et la démilitarisation du pouvoir : l'inculpation d'officiers soupçonnés d'implication dans le massacre du 28 septembre 2009, le départ des derniers généraux du gouvernement en octobre 2012,<sup>41</sup> la condamnation (légère) prononcée à l'encontre du commandant Sékou Resco Camara, gouverneur de Conakry, pour un « empiètement sur l'autorité judiciaire » sont de bonnes nouvelles. Plus importantes sont probablement la récente condamnation à quinze ans de prison ferme d'un sous-officier de gendarmerie coupable d'avoir torturé à mort un suspect de vol et celle de onze autres militaires coupables d'un vol à main armée.<sup>42</sup>

Mais ces évolutions sont trop récentes et inabouties pour remettre véritablement en cause les habitudes d'impunité et de brutalité.<sup>43</sup> En témoignent la violence persis-

---

<sup>38</sup> En 2010, une rumeur sur l'empoisonnement de militants RPG lors d'un meeting avait entraîné des violences contre des Peul en différents points du pays. Voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 7.

<sup>39</sup> Des problèmes significatifs dans ces domaines avaient été relevés lors de l'élection de 2010, réduisant fortement la capacité du système judiciaire à régler les contentieux. Voir « Election présidentielle de 2010. Rapport final », op. cit., p. 57-66.

<sup>40</sup> Entretiens de Crisis Group, militants des droits de l'homme, Conakry, juillet 2012. Les chefs de l'opposition ont accusé les forces de l'ordre d'avoir tiré sur eux à balles réelles lors d'une manifestation le 27 août 2012. La gendarmerie a démenti. Le cas n'a pas été éclairci.

<sup>41</sup> La presse guinéenne s'est interrogée sur le caractère négocié du départ des généraux. « Remaniement ministériel : La femme du Général Toto Camara intègre le gouvernement », KabaBachir (kababachir.com), 8 octobre 2012.

<sup>42</sup> « Pour avoir torturé un élève à mort, un gendarme condamné à 15 ans de réclusion criminelle... », ramatoulaye.com, 29 décembre 2012; « Cour d'Assises de Conakry : les onze (11) militaires coupables de route fixés sur leurs sorts », Guineenews© (guineenews.org), 27 décembre 2012.

<sup>43</sup> Pour un point de vue équilibré sur ce sujet, voir « Lutte contre l'impunité en Guinée : des avancées remarquables, des actes attendus », Fédération internationale des ligues de droits de l'homme et Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme, 21 septembre 2012. Sur le massacre du 28 septembre 2009, voir « Waiting for justice. Accountability before Guinea's courts for the September 28, 2009 stadium massacre, rapes and other abuses », Human Rights Watch, décembre 2012. Le maintien en fonction du colonel Moussa Tiegboro Camara, inculpé pour des faits sérieux

tante des forces de sécurité, encore très brutales hors de Conakry,<sup>44</sup> ainsi que les nombreuses agressions rarement élucidées impliquant des hommes en tenue militaire équipés d'armes de guerre. Il est donc encore impossible d'avoir des certitudes quant au bon comportement des forces de l'ordre dans un climat de forte tension, en particulier face à une jeunesse d'opposition radicalisée, encore avivée par la répression parfois très brutale qu'elle a pu subir au fil des mois de protestation. Une fois le cycle de la violence lancé, qui peut être sûr de pouvoir l'arrêter ?

Par ailleurs, l'armée est dans une situation encore bien délicate.<sup>45</sup> Depuis l'élection de Condé, Conakry bruisse de rumeurs de coups d'Etat. Il n'est pas certain que le procès d'une partie des personnes inculpées dans la tentative supposée de coup d'Etat du 19 juillet 2011, qui a enfin commencé, permette de clarifier les événements et renforce la crédibilité des institutions. L'armée connaît des rivalités factionnelles, qui sont souvent à dimension ethnique et pourraient entrer en résonance avec les luttes politiques, tandis que la mésentente entre le président Condé et l'influent général Sékouba Konaté, qui a présidé la transition et occupe depuis des fonctions importantes auprès de l'Union africaine, est connue de tous. Quant à la réforme du secteur de la sécurité, soutenue vigoureusement par l'Union européenne, la France et les Nations unies, elle est engagée mais elle ne déplace les équilibres que lentement. Une situation électorale tendue pourrait offrir une belle occasion à ceux qui, dans l'armée, acceptent mal leur sujétion au président Condé. La succession du chef d'état-major des armées, le général Kéléfa Diallo, mort dans un accident aérien survenu au Libéria le 10 février 2013, constitue une incertitude supplémentaire.<sup>46</sup>

Dans cette situation, le pouvoir doit continuer à tenir l'armée éloignée des missions de maintien de l'ordre, et contrôler strictement l'usage d'armes létales. Mais une redéfinition des normes de comportement des membres des forces de sécurité exige une intensification de la lutte contre l'impunité, relayée par une médiatisation soutenue. Crisis Group suggérait en 2011 la création par les autorités et par la société civile d'un observatoire de l'impunité où les forces de sécurité seraient représentées et qui se chargerait de suivre et de rendre compte régulièrement et publiquement de l'ensemble des affaires judiciaires impliquant leurs membres, non pour garantir leur condamnation d'office, mais pour s'assurer de la qualité du suivi judiciaire de ces affaires : leurs pouvoirs spéciaux les astreignent à des responsabilités particulières.<sup>47</sup> L'idée reste valide.

---

dans l'affaire du 28 septembre, à la tête du secrétariat chargé de la lutte anti-drogue et contre le grand banditisme auprès de la présidence de la République est ainsi pour le moins singulier. Des critiques y voient une manière détournée pour certains sécuocrates impliqués dans le narcotrafic d'affaiblir le service dont Camara a la charge, la lutte anti-drogue et contre le grand banditisme. Entretien de Crisis Group, diplomate, Dakar, 12 décembre 2012.

<sup>44</sup> « Synthèse Pays. Guinée », Human Rights Watch, janvier 2012 ; « Rapport conjoint sur les massacres de Zoghota », Pacem in Terris, Avocats sans frontières et Les Mêmes Droits pour tous, 7 août 2012.

<sup>45</sup> Voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 10-15.

<sup>46</sup> L'intérim est assuré par son adjoint, le général Namory Traoré « Guinean military chief killed in plane crash in Liberia », Reuters, 11 février 2013.

<sup>47</sup> Rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. iii.

---

## II. L'impossible consensus ?

---

Dans une situation de grande incertitude politique, le pouvoir a maintenu une attitude ambiguë à propos du dispositif électoral, n'ouvrant que difficilement la voie à un dialogue qu'il a soigneusement segmenté et contrôlé, réduisant ainsi sa capacité à produire du consensus et à apaiser les soupçons d'une opposition très méfiante. Au fur et à mesure d'un processus heurté, marqué par des protestations et parfois par des violences, des avancées ont été réalisées, mais elles sont encore à la fois insuffisantes et fragiles.

### A. *Un dialogue heurté, biaisé... et peut-être impossible ?*

Le débat sur l'organisation des élections, engagé au fil de l'année 2011, a progressé lentement et par à-coups, selon un cycle où, après que le pouvoir avait rejeté les revendications de l'opposition, celle-ci mobilisait dans la rue, suscitant d'abord la répression, avant d'aboutir à une phase de dialogue, à quelques avancées, puis à un nouveau blocage.

Face à un régime qui a réagi de manière très vive, n'hésitant pas à interdire certaines manifestations pourtant annoncées en bonne et due forme, à y opposer police et gendarmerie, à procéder à des arrestations et à des condamnations, c'est dans les rues de Conakry que l'opposition s'est affirmée, avec plus ou moins de succès.<sup>48</sup> La manifestation interdite du 27 août 2012, réprimée et sous haute tension, et celle du 20 septembre, autorisée et marquée par une forte affluence mais aussi par des incidents qui ont causé la mort de deux jeunes manifestants, montrent que l'opposition, ou certains de ses segments, notamment l'UFDG, ont conservé une vraie capacité de mobilisation à Conakry.<sup>49</sup>

Après des mois de tension, on ne s'est rapproché que très partiellement d'un consensus. Les épisodes de facilitation ou de médiation impliquant acteurs nationaux et internationaux se sont succédés.<sup>50</sup> La situation est restée tellement tendue que chaque nouvel acteur intervenant dans le processus s'est vu accusé ou soupçonné par l'un ou l'autre camp de partialité. Même l'expérience de dialogue direct, le Cadre de dialogue politique inclusif (CDPI), entamée fin décembre 2011 et qui s'est poursuivie jusqu'en mars 2012, a été marquée par de fortes tensions. Il a fallu plus d'un mois pour parvenir à un accord sur la composition du CDPI, et une fois les débats engagés, le facilitateur lui-même, Mgr Albert Gomez, archevêque anglican de Conakry, vice-président du CNT et figure respectée de la société civile guinéenne, a été pris à

---

<sup>48</sup> Depuis la prise de pouvoir d'Alpha Condé, sauf rares exceptions, en particulier à Labé, bastion de l'UFDG, les protestations, parfois importantes et violentes, dans le reste du pays n'ont pas porté sur les élections mais sur des questions plus locales, et en particulier sur les relations avec les autorités locales, les forces de l'ordre ou les grandes entreprises opérant localement.

<sup>49</sup> Il n'existe pas d'estimations chiffrées crédibles des manifestations. La presse guinéenne a signalé une usure dans les mobilisations de l'opposition au cours de la première moitié de l'année 2012, au point que l'opposition a suspendu les actions de rue après la manifestation non autorisée du 10 mai, transformant la manifestation prévue pour le 28 juin en une journée villes mortes au final peu suivie. Mais les mobilisations du 27 août et du 20 septembre ont attiré l'attention.

<sup>50</sup> Sont ainsi intervenus à un moment ou à un autre le CNT, le Conseil national de la communication, le Conseil économique et social, le Conseil national des organisations de la société civile et, plus largement, le Mouvement social guinéen. Au plan international, sont intervenus le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'OIF, le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et les ambassades, parfois dans le cadre du Groupe des amis de la Guinée.



partie par certains opposants. De façon symptomatique, le rapport final du CDPI comprend une brève liste de points d'accord – principes généraux et détails techniques – et une très longue liste de points de désaccord.<sup>51</sup> Sous forte pression internationale, l'opposition a progressivement abandonné un certain nombre d'exigences, qui n'étaient pourtant pas toutes sans légitimité.<sup>52</sup> Au final, elle s'est concentrée à partir de mars 2012 sur deux revendications principales : la CENI et le fichier électoral.

Pour ce qui concerne la CENI, l'opposition a contesté aussi bien son efficacité que sa légitimité. Gravement mise en cause dans son contrôle de l'élection de 2010, la Commission n'était par ailleurs plus guère représentative de l'opposition et de la majorité actuelles puisqu'à sa création, sur une base paritaire, en 2007, le Parti de l'unité et du progrès (PUP) du général-président Lansana Conté était encore au pouvoir et contrôlait la moitié des sièges, alors qu'il a à peu près disparu lors de la présidentielle de 2010 (son candidat, Aboubacar Somparé, a rassemblé à peine 1 pour cent des voix). La CENI était d'autant moins représentative et paritaire pour l'opposition que, selon elle, une large majorité des commissaires avait rallié le président Condé.<sup>53</sup>

Quant aux listes électorales, l'opposition a renvoyé aux dispositions de la Constitution pour exiger leur simple révision à partir du fichier établi pour l'élection présidentielle de 2010 avec le système d'information fourni par l'entreprise française Sagem. Elle souligne aussi que si le fichier a été assez bon pour élire Alpha Condé, il doit suffire pour les législatives. Elle affirme sa crainte qu'une intervention plus poussée sur le fichier ne permette au pouvoir de l'aménager à sa guise. Le camp présidentiel, qui a pour sa part longtemps argué des défauts avérés du fichier de 2010 pour justifier la confection d'un nouveau fichier électoral adossé à l'émission de cartes d'identité, a finalement accepté une révision.<sup>54</sup> Il l'a même entreprise, conservant pour cela les deux opérateurs qu'il avait retenus pour fournir le cadre technique pour la confection du nouveau fichier, une entreprise sud-africaine, Waymark Infotech, et une entreprise guinéenne, Sabari Technology. Mais une partie de la presse guinéenne et l'opposition ont signalé que Waymark avait été choisie sans appel d'offres ouvert et compétitif et que son contrat n'a pas été rendu public. La presse et l'opposition ont également contesté sa crédibilité dans le domaine électoral.<sup>55</sup> Waymark affirme pour sa part s'être impliquée avec succès dans la fourniture de services informatiques lors de différents processus électoraux réussis, ce que des experts interrogés par Crisis Group confirment.<sup>56</sup> Enfin, des critiques ont également soutenu que Sabari appartenait à des figures ou à des proches du RPG, ce que Sabari dément, affirmant sa totale indépendance politique et avançant sa longue expérience en matière électorale ainsi que son réseau unique de techniciens à travers le pays.<sup>57</sup>

<sup>51</sup> « Projet de rapport final », Cadre de dialogue politique inclusif, 22 février 2012

<sup>52</sup> Entretien de Crisis Group, chef de parti d'opposition, 27 juillet 2012. Sur ces exigences, voir le rapport de Crisis Group, *Guinée : remettre la transition sur les rails*, op. cit., p. 24-29.

<sup>53</sup> Entretiens de Crisis Group, responsables politiques d'opposition, Conakry, février et juillet 2012.

<sup>54</sup> Sur les défauts du fichier de 2010, voir « Election présidentielle de 2010. Rapport final », op. cit., p. 30-31.

<sup>55</sup> « Cellou Dalein Diallo : "Je n'aurai pas d'objection à ce que le cardinal Robert Sarah soit le président de la CENI..." », GuinéeNews© (guineenews.org), 30 avril 2012.

<sup>56</sup> Waymark est intervenue, entre autres, au Nigéria, en Tanzanie et à Zanzibar, au Malawi et en Zambie. Entretien de Crisis Group, représentant de Waymark, Dakar, 12 janvier 2013 et communications électroniques de Crisis Group, experts électoraux, janvier 2013.

<sup>57</sup> Entretien de Crisis Group, chef de parti d'opposition, Conakry, 20 février 2012 ; entretien téléphonique de Crisis Group, responsable de Sabari, 15 février 2013. La sélection de Sabari a donné lieu, elle, à l'émission d'un appel d'offres. Le délai de réponse à l'appel d'offres était de trois jours

Sur ces questions, le dialogue entre régime et opposition est compliqué pour des raisons presque structurelles. D'abord, dans une situation où le cadre juridique et institutionnel de la transition a cédé de toutes parts (à commencer par le calendrier), le président Condé a un double avantage : il a pour le moment le monopole absolu de la légitimité démocratique, et il contrôle l'appareil d'Etat. Il peut donc jouer à plein sur sa maîtrise de l'ordre du jour et du calendrier. Cette inégalité profonde n'est pas pour rien dans la frustration de l'opposition, qui ne peut jamais que réagir, en suivant ou en tentant de bloquer.

Fort de sa position et de sa légitimité électorale, Condé a fait le choix stratégique de ne pas s'engager lui-même directement et d'avancer par séquence plutôt que de chercher une solution globale par un dialogue direct et de haut niveau qui aurait un véritable pouvoir de décision – l'expérience du CDPI est éclairante de ce point de vue-là.<sup>58</sup> Tout en essayant de satisfaire par des ouvertures périodiques mais limitées les partenaires internationaux, il a gagné du temps et s'est laissé beaucoup d'options ouvertes. Il a ainsi pu essayer simultanément de soigner son bilan, de consolider sa coalition, de jouer sur les divisions, les frustrations et l'usure de l'opposition, mais aussi sur la radicalisation de certains de ses éléments, susceptible de la décrédibiliser ou de la pousser à se retirer du jeu politique, par exemple en appelant au boycott.<sup>59</sup>

Demeure l'inconnue quant à la volonté de Condé d'aller aux élections. Un consensus semble exister sur le fait qu'Alpha Condé a délibérément refusé d'aller aux législatives juste après la présidentielle de 2010. Mais certains observateurs considèrent qu'à partir de juillet-août 2012, la présidence s'est véritablement mise en marche sur le dossier des législatives. D'autres continuent à penser que le pouvoir cherche encore à gagner du temps et donc que c'est délibérément qu'il propose à l'opposition des élections à des conditions qu'elle ne peut que refuser.<sup>60</sup> Un diplomate confiait ainsi à Crisis Group, « [le président Condé] dit qu'il est pressé d'aller à l'élection, mais il ne fait rien pour ça... ». <sup>61</sup> Quant au dispositif électoral lui-même, en traitant les questions une par une, Condé a fait céder l'opposition sur toute une série d'enjeux, chaque point finissant par apparaître comme secondaire par rapport à l'enjeu global. Quelles qu'aient été et soient ses intentions, le président a assurément

---

seulement, mais Sabari affirme que les délais ont été prolongés. Quatre entreprises ont demandé le cahier des charges, mais seule la société Sabari a soumissionné. Voir « Rapport de la mission de vérification du dispositif technique et des procédures techniques et administratives en vue de la révision de la liste électorale en Guinée. 11-17 juin 2012 », annexes, OIF.

<sup>58</sup> A propos des débats sur le fichier électoral, le représentant de l'OIF aurait remarqué – et déploré – la tendance du pouvoir au « saucissonnage » des dossiers : « On nous a demandé de faire un rapport sur l'ensemble des conditions pour créer une révision fiable, crédible, que le système Waymark soit corrigé pour que la révision soit fiable et transparente. Ces recommandations sont un ensemble. Ce n'est pas un saucisson. Si on commence à les couper en tranches, l'OIF déclinera toute responsabilité de la mise en œuvre de ces recommandations. Il faut être sérieux ». « Rapport de l'OIF : La petite tension entre Yaya Kane et un expert de l'OIF », Guinee7 (guinee7.com), 23 juillet 2012.

<sup>59</sup> Quand viendra enfin le temps des élections, l'opposition aura sans doute d'autant plus de mal à faire voter ses partisans qu'elle leur aura longtemps dit que le scrutin est truqué. Et si elle a clairement écarté la perspective d'un boycott, l'idée qu'elle a parfois évoqué d'« empêcher » le scrutin pourrait se retourner contre elle, par exemple si les élections ne devaient être perturbées « que » dans ses bastions. Entretien de Crisis Group, responsables de l'opposition et diplomates, Conakry, 27 et 29 juillet 2012.

<sup>60</sup> Entretien de Crisis Group, chef d'un parti proche du RPG Arc-en-ciel, Conakry, 26 juillet 2012 ; et diplomate, Dakar, 4 février 2013.

<sup>61</sup> Entretien de Crisis Group, diplomate, Paris, 27 décembre 2012.

conforté ses adversaires dans le sentiment qu'il ne souhaitait pas vraiment aller aux élections.

Le pouvoir est d'autant plus prêt à prendre le risque de ne pas construire un consensus fort sur le dispositif électoral qu'il voit bien que les partenaires internationaux penchent plutôt de son côté. La légitimité électorale de Condé et la souveraineté nationale de la Guinée sont aux yeux de ces partenaires un puissant argument. La lassitude et l'espoir jouent aussi une part : après la lente agonie de Lansana Conté et les troubles de l'époque de la junte, les bailleurs de fonds sont impatients de voir une normalisation. C'est d'autant plus vrai que si le pouvoir est très raide sur le jeu politique, les bailleurs de fonds apprécient les signaux donnés du côté des politiques publiques, en particulier sur la rigueur budgétaire et financière mais aussi, dans une certaine mesure, sur la justice et les droits de l'homme.<sup>62</sup> De plus, les soupçons parfois intempestifs et mal placés de l'opposition n'aident guère à maintenir sa crédibilité internationale. Peut-être aussi, pour certains d'entre eux au moins, y a-t-il des intérêts économiques à ménager : les ressources minières sont considérables et de grands contrats s'annoncent dans les transports, l'énergie et la construction.

Une bonne partie de la communauté diplomatique, en particulier celle qui est basée à Conakry et qui est impliquée par des années de négociations où questions politiques et techniques s'embrouillent incessamment, semble en tout cas convaincue que le régime veut maintenant aller aux élections et paraît considérer que les risques de déstabilisation ne sont pas si forts, que les cris de l'opposition sur la discrimination ethnique et le danger de guerre civile sont des exagérations délibérées, et que les acteurs politiques guinéens, une fois au pied du mur électoral, sauront se mettre d'accord.<sup>63</sup> Ils rejoignent des observateurs, sympathisants ou non du régime, qui pensent que, compte tenu des mauvaises relations entre pouvoir et opposition, une discussion globale et à haut niveau est vouée à l'échec. La situation aurait atteint un point où il n'y aurait plus guère que le « forceps » qui puisse marcher, et il faudrait prendre le risque d'un scrutin organisé de façon largement unilatérale, faute de quoi il n'y aura tout simplement pas d'élection.<sup>64</sup>

Quoi qu'il en soit, le président Condé a sans doute fait preuve d'une grande habileté tactique. Mais son approche séquentielle, qui est encore bien loin d'avoir réglé toutes les questions pendantes, entraîne une véritable guerre d'attrition qui nuit au climat politique.

## B. *Des avancées insuffisantes et incertaines*

Les récentes modifications du dispositif électoral sont appréciables mais elles sont incomplètes, et même là où elles sont importantes, elles restent incertaines et contestées. Sans revenir sur les phases de la complexe guérilla politico-constitutionnelle qu'a connue le pays depuis 2011 sur la question électorale, l'état des lieux en février 2013 est le suivant.

<sup>62</sup> Entretiens de Crisis Group, diplomates, Conakry, février et juillet 2012.

<sup>63</sup> Entretien de Crisis Group, diplomate, Dakar, 20 décembre 2012 ; et communications électroniques, diplomates, septembre et décembre 2012.

<sup>64</sup> « "A mon avis, tout ce qui pourrait nous sortir de cette impasse, c'est une décision présidentielle, le consensus ne marchera pas", dixit M. Doré », Aminata (aminata.com), 5 septembre 2012 ; communication électronique de Crisis Group, expert électoral, décembre 2012 et janvier 2013.

### 1. La composition de la CENI, une question réglée ?

L'article 162 du Code électoral qui donnait un pouvoir excessif au président de la CENI, puisqu'il pouvait prononcer seul l'invalidation des procès-verbaux électoraux qu'il jugeait non conformes, annulant ainsi à sa guise les votes exprimés dans tel ou tel bureau, a été révisé : cette compétence est maintenant exercée par la CENI réunie en plénière, qui doit se prononcer à la majorité des deux tiers – il s'agit là de la seule exception à la règle qui veut que la Commission se prononce à la majorité simple.<sup>65</sup> Cette évolution vers une responsabilité plus collective de la CENI, demandée par l'opposition dès août 2011, était assurément souhaitable.<sup>66</sup>

Par ailleurs, en septembre 2012, au terme d'une loi votée par le CNT ce même mois, une nouvelle CENI paritaire a été mise en place.<sup>67</sup> Loucény Camara, le président sortant de l'institution, accusé par l'opposition d'être un partisan du pouvoir, a demandé à ne pas être reconduit.<sup>68</sup> Comme la précédente, la nouvelle CENI comprend 25 commissaires : dix désignés par les partis du camp présidentiel, dix par l'opposition, trois par la société civile et deux par le gouvernement.

Immédiatement, la composition de la nouvelle CENI a fait débat. En effet, si le camp du pouvoir est facilement identifiable (à travers le président et son parti), les contours de l'opposition, qui n'a pas de définition institutionnelle, restent flous. Tout le monde peut donc s'en réclamer.<sup>69</sup> Les deux coalitions dominantes de l'opposition, l'ADP et le CPPFT, ont fait liste commune et ont souligné que, compte tenu de leur poids électoral, elles entendaient bien se partager l'ensemble des sièges prévus pour l'opposition, refusant de faire place à d'autres formations critiques envers le pouvoir comme le FDP.<sup>70</sup> Mais plusieurs groupements politiques dont l'opposition à Alpha Condé, sans parler du poids, est discutable,<sup>71</sup> ont présenté leurs candidats au titre de l'opposition. L'ADP et le CPPFT les ont dénoncés comme autant de sous-marins au

---

<sup>65</sup> Loi organique L/2012/013/CNT portant amendement de l'article 162 de la loi organique L/2010/001/CNT portant Code électoral, 9 août 2012.

<sup>66</sup> « Rencontre entre le MATD et le collectif. Note introductive », CPPFT, 17 août 2011.

<sup>67</sup> Loi organique L/2012/016/CNT portant composition organisation et fonctionnement de la commission électorale nationale indépendante (CENI), 19 septembre 2012.

<sup>68</sup> Alors qu'il siégeait à la CENI au titre de la société civile, son entrée au gouvernement, peu après, comme ministre du Tourisme est apparue comme une confirmation de son biais en faveur du pouvoir.

<sup>69</sup> C'est d'ailleurs ce qui s'était passé avec le CDPI : un Bloc de l'opposition constructive (BOC) était alors apparu, qui avait finalement été placé dans un « centre » créé pour l'occasion. Le paritarisme n'avait été maintenu qu'en augmentant le nombre de représentants pour faire place, à côté du « centre » proche du pouvoir, à un « centre » proche de l'opposition, en fait constitué par l'ADP. Par cette fiction commode, il avait été possible de s'accorder sur un paritarisme absolu, chacun sachant à quoi s'en tenir sur les alignements des autres.

<sup>70</sup> « Répartition paritaire des commissaires à la Ceni : Pourquoi le FDP de Badikko n'est pas content ? », Lejourguinee (lejourguinee.com), 20 septembre 2012. Les choix opérés ont suscité des tensions internes au sein même des deux coalitions. Ainsi, peu avant son décès, Mamadou Ditinn Diallo, le chef du Parti pour l'unité et le développement, membre du CPPFT, n'a pas caché son mécontentement de voir son parti exclu de la liste.

<sup>71</sup> Pour ne prendre qu'un exemple, avant de demander à siéger au titre de l'opposition à la CENI, le BOC avait rejoint en juillet 2012 d'autres petits partis ou groupes de partis au sein d'une « convention pour le soutien aux actions » d'Alpha Condé. Voir « Naissance d'une convention pour le soutien aux actions du Pr Alpha Condé », Guinée+ (guineeplus.net), 20 juillet 2012.

service du pouvoir. Au final, pour occuper les dix places prévues pour l'opposition, pas moins de quatorze listes ont été présentées, comprenant un total de 37 noms.<sup>72</sup>

Face au vide juridique quant à la délimitation de l'opposition, le ministre de l'Administration territoriale Alhassane Condé, destinataire des listes, a refusé de décider, évoquant le transfert de la question à la Cour suprême. Mais le président a choisi de trancher : dans son décret du 29 octobre 2012, il a attribué neuf des dix sièges de l'opposition à la liste conjointe présentée par l'ADP et le CPPFT, et un siège au représentant de l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG), le parti de l'ancien Premier ministre de transition Jean-Marie Doré. L'opposition a réagi, signalant que Doré, dont les liens personnels avec Alpha Condé sont connus, avait plusieurs fois revendiqué son appartenance au « centre » et non à l'opposition, et déposant un recours devant la Cour suprême, qui ne s'est toujours pas prononcée.

La désignation des représentants de la société civile a fait elle aussi controverse.<sup>73</sup> Le 24 septembre, le Conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSCG) a désigné Bakary Fofana, ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement de transition et responsable d'une ONG guinéenne. Cette décision a suscité des tensions au sein du CNOSCG, plusieurs branches régionales marquant leur désapprobation et dénonçant la proximité de Fofana avec Alpha Condé ainsi que la solidarité ethnique entre ce dernier et le président (malinké) du CNOSCG, le Dr Ibrahim Sory Cissokho. Quant au poste de commissaire que l'ordre des avocats devait désigner, Alpha Condé a, semble-t-il, obtenu le retrait du bâtonnier Dinah Sampil, et a reconduit le représentant sortant, Me Amadou Salif Kébé – un Malinké remplaçant ainsi un originaire de la Basse Côte, notait un avocat sceptique.<sup>74</sup> L'élection de Bakary Fofana à la présidence de la CENI le 1<sup>er</sup> novembre n'a pas manqué de susciter des critiques explicites de figures de l'opposition.<sup>75</sup>

Une fois encore, l'opposition a pris acte du rapport de forces et a fini par suivre, non sans rancœur ni frustration. Le pouvoir possède au final une majorité simple confortable à la CENI, qui précisément doit prendre la quasi-totalité de ses décisions à la majorité simple.<sup>76</sup> C'est à cette nouvelle Commission, déjà clivée et contestée,

---

<sup>72</sup> Ont entre autres présenté des candidats le FDP de Mamadou Bah Baadiko, le BOC d'Ibrahima Sory Diallo, le Collectif des alliés politiques pour la démocratie (CAPD), rassemblé à l'époque autour de Jean-Marc Telliano, et le CDR de Jean-Marie Doré et Kassory Fofana.

<sup>73</sup> L'exception étant la désignation de Kader Aziz Camara, le nouveau représentant du rassemblement des organisations syndicales, le 13 septembre, qui n'a suscité de grogne que du côté de l'Union syndicale des travailleurs de Guinée (USTG), puisque cette organisation a perdu ce poste au profit de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) à laquelle appartient Camara. Elu avec sept voix sur huit par l'intersyndicale, Camara, originaire de Boffa en Basse Guinée, est ingénieur du développement rural. Il est considéré comme un proche d'Amadou Diallo, le secrétaire général de la CNTG qui a été opposé à Yamoussa Touré, candidat alors soutenu par le pouvoir, au cours d'une violente lutte interne dans la première moitié de l'année 2012.

<sup>74</sup> Communication électronique de Crisis Group, avocat forestier, 27 novembre 2012 ; « Maître Dinah Sampil élu représentant de l'ordre des avocats à la CENI », TamTam Guinée (tamtamguinee.com), 16 octobre 2012.

<sup>75</sup> « Cellou Dalein a un « pressentiment négatif » de Bakary Fofana », Aminata (aminata.com), 6 novembre 2012.

<sup>76</sup> Seule l'annulation des procès-verbaux de vote requiert une majorité des deux tiers. Cependant, le pouvoir n'a pas le quorum de deux tiers nécessaire pour réunir la commission en plénière. En l'état actuel, avec neuf des 25 commissaires, l'alliance ADP-CPPFT peut donc empêcher à elle seule la commission de se réunir. Un analyste interrogé par Crisis Group voit dans cette situation une bévue du camp présidentiel, mais note qu'il suffit au pouvoir de « retourner » un seul des commissaires

qu'il revient de superviser la suite du processus électoral, et en particulier d'établir un chronogramme et de trancher sur la question du fichier.

De même, quand le 26 décembre, Bakary Fofana a appelé les partis à désigner aux autorités locales leurs représentants dans les démembrements locaux de la CENI, l'opposition a boycotté et protesté, arguant qu'il ne revenait pas aux autorités locales d'intervenir en la matière. Elle a obtenu gain de cause et les opérations de mise en place des démembrements ont commencé le 21 janvier 2013, avec les compétitions et désaccords prévisibles entre les différents partis.

## 2. Le calendrier électoral, une question connexe

De nombreux observateurs considèrent que l'annonce récente d'une date pour les législatives (le 12 mai 2013), déjà la quatrième annonce officielle depuis l'élection d'Alpha Condé,<sup>77</sup> visait sans doute d'abord à satisfaire aux exigences de l'UE et à ne pas perdre l'argent du FED – cela expliquerait d'ailleurs le caractère mesuré des protestations de l'opposition, qui n'a sans doute pas voulu laisser penser qu'elle était prête à faire perdre de précieuses ressources à la Guinée. Certains pensent cette date difficilement tenable techniquement, même en supposant que l'ensemble des acteurs politiques soient de bonne volonté.<sup>78</sup> Plusieurs semaines après l'annonce faite par Bakary Fofana, certains diplomates s'inquiètent de ce que le président Condé n'a toujours pas pris le décret nécessaire pour valider la date proposée par la CENI.<sup>79</sup>

Mais sauf s'il était vrai qu'effectivement le pouvoir ou certains partis d'opposition veulent retarder le scrutin au maximum, il s'agit là en fait d'une question connexe, liée au chronogramme électoral, lequel est pour le moment suspendu à la question de la révision du fichier électoral.

## 3. Le fichier électoral, une question encore ouverte ?

Selon les autorités et suivant les textes, c'est à cette nouvelle CENI qu'il revenait de trancher la question du fichier électoral. La révision du fichier, entamée le 2 mai 2012 par des commissions administratives de révision des listes électorales (CARLE) à la désignation desquelles l'opposition a affirmé n'avoir pas été associée, utilisant le système Waymark-Sabari, a été suspendue dès le 14 mai, à la demande du président Condé, afin de laisser place à une nouvelle phase de négociation.<sup>80</sup> Elle n'a pas repris

---

ADP-CPPFT pour avoir le quorum. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, expert électoral, 31 octobre 2012, diplomate, 20 novembre 2012.

<sup>77</sup> En avril 2011, les autorités avaient annoncé un scrutin dans le dernier trimestre 2011, précisant ensuite le mois de novembre. Par après, la CENI avait annoncé les élections pour le 29 décembre 2011, puis pour le 8 juillet 2012.

<sup>78</sup> Entretiens de Crisis Group, diplomates, Dakar et Paris, décembre 2012.

<sup>79</sup> Compte tenu des exigences légales, pour des élections prévues le 12 mai 2013, il a jusqu'au 3 mars pour le faire.

<sup>80</sup> L'opposition affirme que près de 550 000 nouveaux électeurs ont été enregistrés, dont plus de 280 000 dans la seule Haute Guinée, zone de peuplement malinké. Selon un expert électoral, des employés zélés ont poursuivi les enregistrements bien au-delà de la date de suspension officielle de la révision en Haute Guinée et en Guinée forestière. Pour le moment en tout cas, les nouveaux inscrits de mai 2012 ne sont pas inclus dans le fichier électoral et devraient s'inscrire une nouvelle fois pour être comptés. Il est peu probable que l'opposition accepte qu'il en soit autrement compte tenu du biais régional dans ce nouvel enregistrement. Entretien de Crisis Group, représentant de Waymark, Dakar, 12 janvier 2013 ; communication électronique, expert électoral, 30 janvier 2012 ; « Conférence de presse : "L'opposition élargie se prépare pour une nouvelle démonstration de force

depuis. Si les expertises techniques se sont multipliées, signalant toute une série de problèmes, de la sécurisation du dispositif informatique à la faiblesse technique de la CENI, elles n'ont pas permis d'aboutir à un consensus.

Le pouvoir a jusqu'à présent échoué à convaincre l'opposition d'accepter la révision du fichier dans le cadre technique fourni par Waymark et Sabari. L'opposition continue d'appeler à la sélection d'un nouvel opérateur au travers d'un appel d'offres compétitif. A la demande des autorités, plusieurs acteurs internationaux se sont investis pour apporter une expertise technique sur le transfert du fichier Sagem vers le nouveau système et sur la fiabilité de ce système. En mars-avril 2012, c'est d'abord le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui a procédé à un audit sur la question du fichier, pour clarifier la marche à suivre ainsi que la question de la compatibilité entre les systèmes Sagem et Waymark. Cet audit, mené malgré un accès incomplet au système, a établi la compatibilité entre les données Sagem de 2010 et le système Waymark, mais il a aussi souligné des fragilités dans le système, particulièrement pour ce qui concerne sa sécurisation et celle des cartes d'électeur, ainsi que la faiblesse technique de la CENI.<sup>81</sup>

Dès le mois de mai, désireuses de défendre les progrès réalisés, les autorités ont demandé à l'OIF d'intervenir. Celle-ci a obtenu la tenue, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2012, d'une réunion de concertation rassemblant le pouvoir et l'opposition, au terme de laquelle elle a accepté de procéder à un nouvel audit.<sup>82</sup> Le premier rapport, présenté fin juillet, a largement confirmé le diagnostic du PNUD, a souligné d'autres problèmes, et en particulier que dans le système Waymark tel qu'il existait alors, on pouvait modifier l'ensemble des données depuis n'importe quel kit du réseau, et a formulé des recommandations techniques.<sup>83</sup> Un premier rapport de suivi, préparé en août, notait certains progrès mais aussi une série de problèmes non réglés.<sup>84</sup> Quant au second rapport de suivi, préparé au terme d'une mission menée en novembre 2012, le président de la CENI, arguant qu'il fallait d'abord que l'OIF vienne le présenter à Conakry, en a bloqué la diffusion, même aux autres commissaires, ce qui a suscité une nouvelle polémique.<sup>85</sup> Bakary Fofana n'a diffusé le rapport que le 11 février, après l'intervention d'un expert envoyé par l'UE, qui s'est attelé entre autres à « analyser le dernier rapport de l'OIF ».<sup>86</sup>

---

le jeudi 07 février 2013 sur toute l'étendue du territoire national” », document électronique transmis par un membre de l'UFDG, 29 janvier 2013.

<sup>81</sup> « Rapport de la mission de vérification sur la liste électorale de la République de Guinée », PNUD, sans date, p. 10, 15, 33 et 34 en particulier.

<sup>82</sup> L'UE a également été sollicitée à l'époque mais n'a pas voulu s'impliquer. Selon la presse, le pouvoir aurait entre autres reproché au PNUD d'avoir associé un ancien ingénieur de Sagem à l'audit. « Audit du fichier électoral : les dessous des incohérences », guineeconakry.info, 16 mai 2012.

<sup>83</sup> « Rapport de la mission de vérification du dispositif technique et des procédures techniques et administratives en vue de la révision de la liste électorale en Guinée, 11-17 juin 2012 », OIF, sans date, p. 5 en particulier.

<sup>84</sup> « Rapport de la mission de vérification de la mise en œuvre des recommandations de l'OIF », OIF, 14 août 2012.

<sup>85</sup> « Rapport de la mission de vérification de la mise en œuvre des recommandations de l'OIF et de prise de contact avec la CENI de Guinée, 16-18 novembre 2012 », sans date ; « Bakary Fofana, président de la CENI à Guinée » : « Je ne vais jamais verser dans des polémiques stériles », GuinéeNews© (guineenews.org), 12 décembre 2012.

<sup>86</sup> « Rapport d'expertise 1.1 de Dries de Vleeschauwer, Expert de l'Union européenne en informatique et fichiers électoraux biométriques », 4 février 2013.

Les derniers rapports signalent qu'il existe bien encore quelques problèmes de sécurisation avec le système Waymark.<sup>87</sup> Dans un entretien avec Crisis Group, un représentant de la compagnie a affirmé qu'une très grande partie des recommandations de l'OIF avait été prise en compte, notamment pour ce qui concerne l'importante question du bornage de chaque kit d'enregistrement à la circonscription qui lui est allouée, mais qu'en dernière analyse, c'était aux exigences de la CENI que Waymark devait répondre.<sup>88</sup>

De fait, maintenant que le système Waymark a été largement sécurisé, c'est plutôt du côté de la CENI que les derniers rapports internationaux d'expertise identifient des problèmes : la Commission a toujours une capacité technique très réduite, et elle est encore dans l'incapacité de remplir une bonne partie de ses missions, qu'elle doit déléguer en grande partie à Sabari et Waymark.<sup>89</sup> Par conséquent, le flou demeure sur les responsabilités des uns et des autres ainsi que sur les procédures à suivre pour la révision. Tous les rapports internationaux demandent une clarification des procédures, et l'expert de l'UE est allé jusqu'à préconiser l'intervention d'une « troisième partie indépendante » qui procéderait à toute une série de contrôles réguliers sur le fichier et s'assurerait de sa qualité.<sup>90</sup>

Si l'opposition a le droit et le devoir d'être exigeante, elle a sans doute à gagner à l'être sur les aspects vraiment cruciaux. Le débat sur Waymark n'est en soi peut-être maintenant plus le plus important : si les procédures d'attribution des contrats peuvent prêter le flanc à la critique, et s'il est indispensable que le système soit aussi sécurisé que possible, les fraudes éventuelles ne se font ou ne se feront sans doute pas au niveau de la mise en place du système. Elles se produiront plutôt lors de l'usage de ce système par les CARLE et les démembrements de la CENI, lors de l'allocation des électeurs aux bureaux de vote, lors de l'enregistrement des nouveaux électeurs ou de la distribution des cartes. De ce point de vue, l'opposition se trompe peut-être de cible lorsqu'elle affirme que même si le système Waymark était techniquement irréprochable, elle continuerait à s'opposer à son usage et à réclamer un nouvel appel d'offres. C'est, semble-t-il, le point de vue d'une bonne partie de la communauté diplomatique, qui trouve que l'opposition n'a pas choisi le bon combat.<sup>91</sup> Mais les solutions que la communauté internationale envisage, comme par exemple la « troisième partie indépendante », sont encore bien imprécises.

Malgré l'incertitude qui demeure quant au système Waymark, la désignation d'une nouvelle CENI a bien relancé les préparatifs en vue de la révision. Les données du fichier Sagem ont été transférées sur le système Waymark, et un « dédoublement » (la recherche d'éventuels doublons sur le fichier) est en cours.<sup>92</sup> Des nouveaux démembrements de la CENI ont été convoqués, et non sans une nouvelle escar-

---

<sup>87</sup> Ibid, p. 11-12 ; et « Rapport de la mission de vérification de la mise en œuvre des recommandations de l'OIF », op. cit, p. 11.

<sup>88</sup> Entretien de Crisis Group, représentant de Waymark, Dakar, 12 janvier 2013.

<sup>89</sup> « Rapport d'expertise 1.1 de Dries de Vleeschouwer », op. cit., p. 13.

<sup>90</sup> Ibid.

<sup>91</sup> Communications électroniques et entretiens de Crisis Group, diplomates, novembre, décembre 2012 et janvier 2013.

<sup>92</sup> Sur les 2,5 millions d'enregistrements déjà traités sur le fichier Sagem transféré au dispositif Waymark, qui comprend 3,8 millions d'inscrits biométriques, environ 700 doublons possibles avaient été détectés début février. « Rapport d'expertise 1.1 de Dries de Vleeschouwer », op. cit., p. 9.



mouche, l'opposition y a finalement envoyé ses représentants.<sup>93</sup> Manque encore la formation de nouvelles CARLE avec une véritable participation de l'opposition. Le pré-affichage des listes des personnes inscrites dans le fichier de 2010, qui vise à permettre aux citoyens de vérifier leur bonne inscription, a été entamé le 27 janvier 2013.<sup>94</sup> Une bonne partie de ces avancées semblent avoir été faites sans une véritable consultation de la plénière de la CENI – c'est ce qu'ont signifié neuf commissaires de la CENI (dont huit issus de l'alliance ADP-CPPFT) dans un communiqué diffusé le 6 février, où ils signalent l'usage de « subterfuges tendancieux » et la violation quotidienne des dispositions du règlement intérieur « en ce qui concerne les prises de décision ».<sup>95</sup>

Mais malgré ces avancées, la position du régime et de la direction de la CENI a longtemps été marquée par l'ambiguïté, puisqu'ils donnaient l'impression de détacher la question de l'opérateur et celle du fichier : le 25 janvier, le président Condé affirmait ainsi que la question du fichier électoral était réglée, mais un commissaire de la CENI issu de la mouvance présidentielle rappelait quelques jours plus tard que la question de l'opérateur était encore ouverte.<sup>96</sup> Fallait-il comprendre que la révision des listes allait débiter, mais que le cadre technique qui l'autorise pouvait éventuellement encore changer ? Ou bien que le régime entendait aller à l'épreuve de force et imposer son système coûte que coûte ? La question semble avoir trouvé un début de réponse le 11 février : ce jour-là, la plénière de la CENI a examiné la question du fichier électoral. La majorité de commissaires s'est prononcée en faveur de Waymark (quatorze voix sur 25, une abstention, deux absents). La vice-présidente de la CENI, Hadja Fatoumata Biya Diallo, issue de l'UFDG, n'a pas signé le procès-verbal de vote, et elle a quitté la salle avec plusieurs autres commissaires désignés par l'opposition.

Par ailleurs, un nouveau point de tension est d'ores et déjà apparu (ou réapparu) : le vote des Guinéens de l'étranger. Après que les autorités, arguant de problèmes pratiques, ont annoncé en mars 2012 qu'ils ne pourraient pas voter pour les législatives,<sup>97</sup> l'opposition a rappelé fort justement que leur participation est prévue par le Code électoral et qu'elle avait été possible lors de la présidentielle de 2010.<sup>98</sup> Si les

---

<sup>93</sup> Avec le droit pour elle, l'opposition a déploré que la présidence de la CENI demande aux partis politiques d'entrer en contact avec les autorités locales, généralement favorables au régime, pour la désignation de leurs représentants. Le 11 janvier, la présidence de la Commission a corrigé le tir, et les partis politiques ont accepté le 15 janvier de désigner leurs représentants auprès des démembrés de la CENI.

<sup>94</sup> Cela suscite déjà des suspicions: un opposant signale ainsi que certaines familles entières d'électeurs inscrits en 2010 ont disparu des listes pré-affichées. Communication électronique de Crisis Group, responsable de l'opposition, 10 février 2013.

<sup>95</sup> « Processus électoral en Guinée : la CENI de nouveau dans la crise », *Africaguinee.com*, 6 février 2013.

<sup>96</sup> « Alpha Condé sur RFI : "Si la France n'était pas intervenue, où en serait-on aujourd'hui ?" », *Radio France internationale*, 25 janvier 2013 ; « La CENI promet de se pencher sur le cas de Waymark », *Aminata (aminata.com)*, 28 janvier 2013.

<sup>97</sup> « Elections législatives : "Les Guinéens de l'étranger ne peuvent pas voter", selon le ministre Alhassane Condé », *Africaguinee.com*, 11 mars 2012. En janvier 2013, rien n'était prévu dans le cadre Waymark pour la révision des listes des inscrits à l'étranger. Entretien de Crisis Group, expert électoral, Dakar, janvier 2013.

<sup>98</sup> Voir « L'ADP et le Collectif mettent en garde les autorités contre toute modification de la liste de ses 10 représentants à la CENI », *KabaBachir (kababachir.com)*, 18 octobre 2012. Le code électoral de 2010 signale bien dans son article 3 que « sont électeurs, tous les Guinéens âgés de 18 ans révolus au jour de la clôture de la liste électorale, jouissant de leurs droits civils et politiques ». Aucune

Guinéens de l'étranger, pourtant nombreux, sont peu présents sur les listes électorales, la suppression de leur vote est perçue par l'opposition comme une manœuvre du pouvoir parce que les Peul, généralement favorables à l'UFDG, sont très présents dans la diaspora.<sup>99</sup> Sur ce point délicat, où le biais politique semble trop évident, les autorités doivent accéder aux exigences de l'opposition.

Enfin, certaines questions apparemment techniques mais politiquement très sensibles restent encore relativement absentes du débat: ainsi, les autorités semblent plutôt favorables à l'émission de nouvelles cartes pour l'ensemble des inscrits (et pas seulement pour les nouveaux inscrits ou pour ceux qui ont changé de résidence depuis la confection de la liste de 2010) alors que l'opposition, qui craint fort que l'émission et la distribution de nouvelles cartes soit l'occasion d'un tri ethnico-politique, exige que les cartes de 2010 puissent être utilisées. Compte tenu du contexte politique tendu, l'usage des cartes de 2010 semble préférable.

Au final, malgré l'avancée que représente la désignation d'une nouvelle CENI, l'opposition et le pouvoir sont restés sur une route de collision. Certes, en décembre 2012, l'opposition, après avoir évoqué la possibilité de demander la démission de Bakary Fofana, a choisi de lui laisser une « deuxième chance ».<sup>100</sup> Mais le 29 janvier 2013, l'opposition, élargie en la circonstance à deux dirigeants « centristes », a dénoncé « le comportement cavalier et unilatéral » de Fofana et a demandé « le départ de la société sud-africaine Waymark et le vote des Guinéens de l'étranger », annonçant la reprise des « manifestations pacifiques » à travers tout le pays à partir du 7 février.<sup>101</sup> Le pouvoir a décidé d'interdire ces manifestations, arguant entre autres qu'elles coïncidaient avec les manifestations prévues auparavant pour célébrer la visite du président de la Fédération internationale de football association (FIFA), Sepp Blatter. Après débat, l'opposition a finalement accepté cette décision, reportant sa mobilisation aux 13 et 14 février, puis aux 18 et 19 février.

A rapidement suivi un appel du MATD (et non de la présidence de la République) invitant les partis politiques à participer à un dialogue présidé par Alpha Condé en personne le 12 février.<sup>102</sup> Soupçonnant qu'il s'agissait là d'un « stratagème » pour la contraindre à différer sa mobilisation et considérant que le dialogue qu'elle appelle de ses vœux doit se tenir entre elle et le pouvoir (et non pas être un forum de tous les partis politiques) et qu'il doit s'engager sur un ordre du jour bien défini et dans un cadre de concertation approprié, l'opposition a décliné l'invitation et a demandé que

---

condition de résidence n'est mentionnée. L'article 8 prévoit l'établissement d'une « liste électorale pour chaque représentation diplomatique et consulaire de la République de Guinée ». Compte tenu du caractère mixte du mode de scrutin pour les élections législatives et du fait que les Guinéens de l'étranger n'ont pas de circonscription propre, ils ne pourraient en théorie voter que pour la partie proportionnelle du scrutin. Voir la note 15 ci-dessus.

<sup>99</sup> Sur les plus de 4,2 millions d'inscrits en 2010, ils étaient un peu plus de 120 000 à l'étranger, soit environ 3 pour cent. Au premier tour, l'UFDG a remporté à elle seule plus de 60 pour cent des voix dans treize des dix-huit sites de vote à l'étranger. Voir « Election présidentielle de 2010. Rapport final », op. cit., p. 4 ; et « Election présidentielle 2010 – République de Guinée. Résultats provisoires du 27 juin par candidat », CENI, sans date.

<sup>100</sup> « CENI : Comment l'opposition guinéenne s'est-elle arrangée à offrir une nouvelle chance à Bakary Fofana ? », GuinéeNews© (guineenews.org), 19 décembre 2012.

<sup>101</sup> « Conférence de presse : "L'opposition élargie se prépare pour une nouvelle démonstration de force le jeudi 07 février 2013 sur toute l'étendue du territoire national" », op. cit.

<sup>102</sup> « Les leaders des partis politiques invités à Sèkhoutouréyah le 12 février », GuinéeNews© (guineenews.org), 7 février 2013.

la présidence de la République propose une autre date.<sup>103</sup> La séance de la CENI du 11 février semble avoir encore aggravé la tension, les commissaires de l'opposition évoquant la suspension de leur participation aux travaux de la commission. Quelques mois seulement après sa mise en place, la nouvelle CENI pourrait bien entrer dans une impasse.

Quand il s'engagera, le dialogue devra, pour être véritable, se mener à deux niveaux au moins. D'abord, en l'absence d'un parlement véritablement représentatif, il serait utile que se réunisse périodiquement autour du président Condé une conférence rassemblant les chefs des principaux partis politiques, le bureau du CNT et celui de la CENI pour débattre des grandes questions politiques et assurer une bonne coordination et une bonne circulation de l'information. Mais pour les aspects techniques du processus électoral, c'est la CENI, dans sa nouvelle incarnation, qui est le bon espace de discussion et d'élaboration des solutions. Pour que celles-ci soient crédibles, il faut que le pouvoir résiste à la tentation du passage en force, par un vote à la majorité simple ou bien en négociant le ralliement de quelques commissaires issus de l'opposition. De ce point de vue-là, peut-être faut-il se réjouir que le pouvoir, qui dispose à la Commission d'une solide majorité simple, n'y ait cependant pas le quorum : cela pourrait bien aider à faire de cette institution un véritable lieu où se croisent recherche d'un vrai consensus, expertise technique et légitimité politique.<sup>104</sup>

Rien ne sera possible sans un appui technique international résolu à la CENI. Et rien ne sera possible sans remettre à plat la question du fichier électoral. La CENI doit donc mettre à disposition des commissaires l'ensemble des pièces se rapportant à l'organisation des élections, notamment le contrat de Waymark et le cahier des charges qui règle son intervention. Elle doit également clarifier les procédures de la révision du fichier. Dans un contexte si marqué par la méfiance, l'absence de transparence sur des questions de ce type est une invitation au soupçon. L'intervention d'une « troisième partie indépendante » en charge de suivre la question du fichier, proposée dans le récent rapport de l'expert de l'UE, semble de ce point de vue être une très bonne idée.

Enfin, pour ce qui concerne les délais, compte tenu du temps déjà perdu, mais aussi des progrès limités réalisés dans la révision des listes, l'argument selon lequel un réexamen sérieux de la question du fichier électoral et l'éventuelle émission d'un nouvel appel d'offres pour la sélection d'un opérateur chargé d'appuyer la révision prendront trop de temps ne saurait tenir.<sup>105</sup> En la matière, et même si un consensus total est probablement hors de portée, les autorités doivent prendre le temps d'un vrai dialogue. Symétriquement, l'opposition doit être prête à accepter la révision du fichier dans le cadre Waymark si la CENI s'assure bien, en travaillant sur la base du consensus, que les normes internationales et les exigences techniques formulées par l'OIF et l'UE sont respectées. En tout état de cause, quel que soit le principe retenu, les élections législatives doivent impérativement être tenues d'ici la fin de la troisième année de mandat du président Condé, en décembre 2013.

<sup>103</sup> Communication électronique de Crisis Group, responsable de l'opposition, 11 février 2013 ; « Bras de fer : l'opposition guinéenne décline l'invitation d'Alpha Condé et maintient ses manifestations », GuinéeNews© (guineenews.org), 9 février 2013.

<sup>104</sup> Sur la question du quorum, voir note 76 ci-dessus.

<sup>105</sup> Un chronogramme alternatif qui circulait dans les milieux diplomatiques en décembre 2012 sous en-tête CENI mais sans validation officielle indiquait qu'avec un appel d'offres accéléré, le scrutin pouvait se tenir en septembre 2013. « Plan B au Chronogramme prévisionnel pour l'organisation des Législatives en 2013 », sans date.

### III. Conclusion

---

Faut-il penser qu'au travers de phases de tension inévitables, le processus politique avance tant bien que mal et que la perspective d'élections crédibles, âprement mais soigneusement négociées, se rapproche ? Qu'à travers tous ces heurts, un compromis est bien en cours d'élaboration ? Peut-être. Mais il semble surtout que malgré deux années de controverses, trop de flou demeure sur trop de questions, et que les rumeurs et les soupçons prolifèrent toujours. Si cet épuisant processus doit se prolonger, dans quel état la société, la classe politique et l'administration guinéennes vont-elles arriver aux élections ? Et si les élections ont lieu après un passage en force institutionnel sans un minimum de consensus sur leurs mécanismes de base, que se passera-t-il ?

La désignation de la nouvelle CENI et l'annonce d'un chronogramme, si elles sont des étapes indispensables, ne changent pas fondamentalement la situation. Le pouvoir peut toujours ralentir à son gré la marche aux élections, donnant ainsi du crédit à ceux qui le soupçonnent de vouloir se dérober au vote le plus longtemps possible. La date du 12 mai 2013, déjà la quatrième date annoncée par les autorités ou la CENI depuis la prise de pouvoir d'Alpha Condé, est d'ailleurs déjà mise en cause. Alors que le cadre juridique et institutionnel a cédé de toutes parts, le pouvoir pourrait même profiter de ses avantages – souveraineté internationale, légitimité démocratique, contrôle de l'Etat – pour aller aux élections en se dispensant d'un consensus minimal avec l'opposition, espérant peut-être la pousser à la faute. C'est peut-être le sens du vote de la majorité pro-gouvernementale à la CENI en faveur de la révision du fichier électoral dans le cadre technique élaboré par Waymark et Sabari, le 11 février. Il s'agit là d'un jeu risqué, sur lequel porte l'ombre de la compétition ethnique et de la violence politique.

S'il faut saluer la modération et le légalisme dont une grande partie de l'opposition a fait montre jusqu'à présent, le chantage à la guerre civile auquel se livrent de façon plus ou moins explicite certains de ses autres représentants et partisans n'est pas acceptable. Mais l'ouverture tardive et calculée du président Condé au dialogue direct et de haut niveau ne l'est pas plus, puisqu'elle encourage l'opposition à s'enfermer dans une logique du soupçon et de la radicalisation. Personne ne sait au juste si la longue guerre d'attrition autour du processus électoral a fatigué les mobilisations politiques ou au contraire si elle les a exacerbées. C'est en tout cas d'abord au pouvoir qu'il revient de faire les gestes nécessaires pour réduire les risques et faire des élections législatives une chance d'avancer dans la construction d'une Guinée nouvelle, et non un risque de replonger dans une nouvelle séquence de violence politique. Il reviendra à l'opposition de se montrer réceptive.

**Dakar/Bruxelles, 18 février 2013**

Annexe A : Carte de la Guinée



## Annexe B : Liste des acronymes

ADP	Alliance pour la démocratie et le progrès, coalition de partis formée à l'été 2011, et inscrite de plus en plus nettement dans l'opposition, comprenant notamment le PEDN de Lansana Kouyaté
BOC	Bloc de l'opposition constructive, coalition de petits partis plutôt proches du régime Condé formée en janvier 2012
CAPD	Coalition des alliés politiques pour la démocratie, coalition plutôt proche du pouvoir apparue en décembre 2011, qui rassemble des petits partis surtout ancrés en Guinée forestière et rassemblés autour de Jean-Marc Telliano jusqu'à la rupture de ce dernier avec le régime Condé
CARLE	Commissions administratives de révision des listes électorales
CDR	Club des républicains, coalition se réclamant du centrisme et rassemblant entre autres l'UPG de Jean-Marie Doré et le parti Guinée pour tous de Kassory Fofana
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CNOSCG	Conseil national des organisations de la société civile guinéenne, principale coalition de la société civile guinéenne
CNT	Conseil national de transition
CPPFT	Collectif des partis politiques pour la finalisation de la transition, coalition de près de vingt partis d'opposition formée autour de l'UFR et de l'UFDG
FED	Fonds européen de développement
MATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MSG	Mouvement social guinéen, organisation de la société civile regroupant le CNOSCG, le patronat et les syndicats
OIF	Organisation internationale de la francophonie
PEDN	Parti de l'espoir pour le développement national, parti dirigé par l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté, qui a soutenu Alpha Condé lors du deuxième tour de l'élection présidentielle et qui a participé à la formation de la coalition d'opposition ADP en juillet 2011
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PUP	Parti de l'unité et du progrès, parti de l'ancien président Lansana Conté, aujourd'hui dirigé par Moussa Solano
RDIG	Rassemblement pour le développement intégré de la Guinée, parti de Jean-Marc Telliano, qui a été congédié du gouvernement en octobre 2012 et s'est rangé dans l'opposition
RPG	Rassemblement du peuple de Guinée, parti du président Alpha Condé, transformé en avril 2012 en RPG Arc-en-ciel après fusion avec une quarantaine de petits partis alliés
UFDG	Union des forces démocratiques de Guinée, parti de l'ancien premier ministre Cellou Dalein Diallo, candidat malheureux contre Alpha Condé au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2010, membre du collectif d'opposition CPPFT
UFR	Union des forces républicaines, parti de l'ancien Premier ministre Sidya Touré, qui a soutenu Cellou Dalein Diallo contre Alpha Condé au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2010, membre du collectif d'opposition CPPFT
UNOWA	Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (United Nations Office for West Africa)
UPG	Union pour le progrès de la Guinée, parti de Jean-Marie Doré, Premier ministre de la dernière phase de transition, qui a quitté la coalition ADP pour former le CDR